RAPPORT D'ACTIVITÉS

BNI

2023

SOMMAIRE

08 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 LE COMITE DE DIRECTION

15 LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 LES FAITS MARQUANTS

21 L'ACTIVITE DE LA BANQUE

31 LES ETATS FINANCIERS

32 LE BILAN

36 LE COMPTE DE RESULTAT

40 LE RAPPORT RSE

44 LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

54 LES ANNEXES

LE MOT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'environnement économique et financier international en 2023 a été caractérisé par la poursuite des incertitudes géopolitiques qui avaient émaillées les deux années précédentes et surtout les tensions inflationnistes dont l'évolution est demeurée tout aussi incertaine tout au long de l'année. Les banques centrales sont restées très prudentes dans l'attente d'une orientation favorable de l'inflation qui tardait à se manifester. La croissance dans les pays développés est restée inférieure aux attentes.

A l'inverse, l'espace de l'UEMOA a enregistré une croissance économique notable de 5,7% en 2023 contre 5,9% l'année précédente, faisant ainsi preuve d'une résilience certaine, malgré un contexte international difficile. Ce dynamisme a été impulsé par notre pays, la Côte d'Ivoire dont le taux de croissance a atteint environ 6,5% en 2023.

Le paysage bancaire ivoirien a largement bénéficié de cette embellie et la Banque Nationale d'investissement s'est considérablement renforcée en accord avec la deuxième phase de son plan stratégique. Elle a conforté davantage sa position sur le marché par une politique commerciale dynamique et une relative maitrise des charges. La poursuite de la digitalisation de certains process et la diversification des produits destinés à la clientèle devront lui permettre de poursuivre l'ascension amorcée depuis l'année 2019.

La consolidation des fonds propres amorcée depuis cinq ans, la motivation du capital humain grâce à l'amélioration du cadre de travail et l'innovation technologique demeureront le levain de la poursuite de la croissance en 2024. Progressivement, la banque se donne les moyens de faire face aux défis à venir.

M. Souleymane CISSE
President du Conseil d'Administration

LE MOT DU
DIRECTEUR GENERAL

L'année 2023 a été le théâtre d'événements importants pour la Banque Nationale d'Investissement (BNI). En effet, notre institution s'est constamment affirmée comme le partenaire Bancaire de choix du Gouvernement ivoirien et des acteurs économiques majeurs opérant en Côte d'Ivoire.

Ainsi, dans le cadre du financement des campagnes café-cacao lors de la campagne 2023-2024, la BNI a apporté un soutien substantiel à cette filière à hauteur de 160 milliards de FCFA. L'accompagnement des acteurs de cette filière importante pour l'économie ivoirienne a connu une hausse remarquable et progressive de 2,74 % sur une période de six campagnes - de 50 milliards de FCFA lors de la campagne 2018-2019 à 160 milliards de FCFA lors de la campagne 2023-2024.

Par ailleurs, la question de l'accès au crédit pour les PME a été une préoccupation majeure pour l'Institution. Dans cette optique, nous avons signé une nouvelle convention de partenariat avec la Société de Garantie des Crédits aux PME (SGPME). Cet accord, portant sur un accompagnement financier de cinq (5) milliards de francs CFA, visait à offrir des solutions de financement aux petites entreprises.

Au cours de l'année, un autre défi important pour la BNI a été d'accompagner la politique de formation. À cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la Direction du Capital Humain de la BNI a développé un projet de collaboration avec les universités et les grandes écoles d'excellence. La Banque a ainsi signé une convention avec onze (11) établissements d'enseignement supérieur sélectionnés pour ce programme. Hormis son image de marque employeur à renforcer et son engagement en tant qu'entreprise citoyenne à promouvoir, l'objectif de cette initiative est de constituer un vivier de jeunes talents pouvant répondre aux besoins de recrutement de la BNI et contribuer aussi au développement de l'employabilité et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Aussi, nous ne pouvons manquer de souligner notre fierté face à la réussite des agents de la BNI aux examens de l'ITBM2 2023 de la BP Banque qui enregistrait pour cette promotion, le Major Monde : M. Fréderic NIAMKE. Cette reconnaissance reflète l'engagement inébranlable et la quête permanente d'excellence qui caractérisent notre personnel.

En ce qui concerne notre engagement dans les projets d'ordre sociétal, en 2023, la BNI et la Fédération Ivoirienne de Football (FIF) ont signé une convention de partenariat s'étendant sur une durée de quatre (4) ans. Cette convention qui illustre notre volonté, ainsi que celle de la FIF, de concrétiser les valeurs d'excellence qui nous caractérisent, vient contribuer à la restructuration et à la relance du football ivoirien. Par le biais de ce partenariat, nous avons souhaité réaffirmer notre confiance dans le football ivoirien et nous engager activement à contribuer à son développement.

Tous ces accomplissements ont été rendus possibles grâce au soutien indéfectible de notre Conseil d'Administration, qui veille sans cesse à orienter nos actions conformément au plan stratégique Performance 2026. Relativement à la mise en œuvre de ce Plan quinquennal, 2023 a vu la redéfinition de la vision, des missions et des valeurs de la BNI qui sont désormais Ecoute – Leadership – Innovation – Responsabilité – Ethique (ELIRE).

Forts de ces réalisations et des défis fixés, l'ensemble du personnel de la BNI mérite une reconnaissance particulière pour son engagement inlassable dans la réalisation des objectifs de la Banque. Résolument axés sur la performance. Nous nous efforcerons continuellement d'améliorer nos performances jusqu'à ce qu'elles produisent des changements notables.

M. Youssouf FADIGA
Directeur Général

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A-1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est composé de onze (11) membres suivants :

Monsieur Souleymane CISSE
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Marc Brou KOFFI
Administrateur

Monsieur Maixent AMANGOUA
Administrateur

Monsieur Antoine Kocounseu MIMBA
Administrateur

Monsieur Thiékoro DOUMBIA
Administrateur

Monsieur Wotoumou Mélessi Morigbey FANNY
Administrateur

Madame Coty Fatouma Diakité EPSE KANATE
Administrateur

Monsieur Pierre René Woelfell MAGNE
Administrateur

Monsieur Prospère Yetli TOURE
Administrateur

Madame Mariam SUTI-TOURE
Administrateur

Monsieur Abou Jean SORO
Administrateur

A-2. LES COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration dispose de 5 comités spécialisés :

Le Comité de Réflexion Stratégique
Président : M. DOUMBIA Thiékoro

Le Comité d'Audit
Président : M. MIMBA K. Antoine

Le Comité de Crédit
Président : M. MAGNE W. R. Pierre

Le Comité de Rémunérations et de Nominations
Présidente : Mme DIAKITE Coty Fatouma Epouse KANATE

Le Comité des Risques
Président : M. KOFFI Brou Jean Marc

LE COMITE DE DIRECTION

B-1 LA DIRECTION GENERALE

Au cours de l'année 2023, la Direction Générale de la Banque a été assurée par :

Monsieur Youssouf FADIGA– *Directeur Général*

Monsieur Jérôme AHUA – *Directeur Général Adjoint*

Monsieur Daniel DOULEY KOUADIO – *Secrétaire Général*

B-2 PRESENTATION DU COMITE DE DIRECTION

Au 31 décembre 2023, le Comité de Direction était composé des membres suivants :

Monsieur Youssouf FADIGA
Directeur Général

Monsieur Jerôme AHUA
Directeur Général Adjoint

Monsieur Daniel Douley KOUADIO
Secrétaire Général

Monsieur Mamadou SANOGO
Conseiller du Directeur Général en charge du Développement International

Monsieur Raphaël SEA
Secrétaire de la Direction Générale

Monsieur Jean Régis KOLIA
Directeur Financier et Comptable

Monsieur Bernadin TAPE
Directeur de la Gestion du Risque

Monsieur Hermann BOSSE
Directeur de l'Audit Interne

Monsieur Benjamin BAHONTO
Directeur de la Conformité et du Contrôle Interne

M. Armel France Placide M'BROH
Directeur de l'Organisation

Monsieur Daniel Kadokan TIENDAKA
Directeur du Crédit

Monsieur Bertrand NIAGNE
Directeur de la Clientèle Entreprises et des Relations avec les Institutions Financières

Madame Oumou Henriette DIALLO
Directrice de la Clientèle des Particuliers et du Réseau

Monsieur Ismaël KANTE
Directeur des Opérations

Monsieur Aliou MARIKO
Directeur Juridique et Contentieux

Monsieur Souleymane Lewegri TRAORE
Directeur du Capital Humain

Monsieur Thierry ASSANDE
Directeur du Patrimoine, des Moyens Généraux et de la Sécurité

Madame Fatoumata Koné Epse KONE
Directrice de la Trésorerie

M. Hervé Yannick ABBA
Directeur de la Stratégie

Monsieur KONE IBRAHIMA
Directeur des Systèmes d'Information par intérim

Madame Maya AKRE WATANABE
Chef du Département Marchés, Marketing et Communication

(*) Les changements majeurs opérés au sein du Comité de Direction sont :

- La nomination de **M. Ismaël KANTE** en qualité de Directeur des Opérations le 01/02/2023.
- La nomination de **M. Jean Régis Konan KOLIA** en qualité de Directeur Financier et Comptable le 01/05/2023.
- La nomination de **M. Souleymane TRAORE** en qualité de Directeur du Capital Humain le 09/08/2023.
- La nomination de **M. Bernardin Yagba TAPE** en qualité de Directeur de la Gestion des Risques le 16/08/2023.
- La création d'une nouvelle direction dénommée **Direction de la Stratégie le 01/10/2023** avec pour but principal de conduire le plan stratégique performance 2026 ; opérationnaliser la cellule DATA analytique et optimiser les efforts de croissance et de transformation.
- La nomination de **M. Hervé Yannick ABBA en qualité de Directeur de la Stratégie le 01/10/2023.**

II- LES COMITES SPECIALISES

La Banque compte quatorze (14) comités spécialisés que sont :

- Le Comité **de Direction**
- Le Comité **Recouvrement**
- Le Comité **d'Exploitation**
- Le Comité **Risque Bancaire**
- Le Comité **de Pilotage RSE**
- Le Comité **Commercial et Marketing**
- Le Comité **de Crédit**
- Le Comité **IT**
- Le Comité **de Gestion Actif-Passif**
- Le Comité **Engagements**
- Le Comité **de Suivi des Chantiers et des Projets**
- Le Comité **Trésorerie**
- Le Comité **Capital Humain**
- Le Comité **d'Investissement**

LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-CONTEXTE

Présentation de la Banque

Née de la volonté des Autorités ivoiriennes d'asseoir le développement de la Côte d'Ivoire sur une Institution forte et crédible, la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été créée en 1959 par décret n° 59-209 du 21 octobre 1959 sous l'appellation de Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui assurait, entre autres missions :

- la recherche et la mobilisation des ressources internes et externes pour financer le développement du pays ;
- le service de la Dette Publique ;
- la gestion des dépôts des EPN (Etablissement Public National).

En 1998, de nouvelles orientations ont été données à la Caisse. Elle est ainsi devenue une banque d'investissement après avoir obtenu un agrément d'établissement bancaire auprès de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la BCEAO, avec statut de société d'Etat. Elle assure la triple fonction de banque d'investissement, de refinancement et de conseil. Ces métiers sont déclinés en six (06) axes qui font de l'Institution :

1- un organisme de péréquation de l'épargne publique ;
2- un organisme de financement des investissements du secteur agricole ;
3- un organisme de refinancement des banques et établissements financiers ;
4- un acteur dans le partenariat public-privé dans le financement des investissements publics rentables et des Petites et Moyennes Entreprises ;
5- un acteur sur le marché des capitaux ;
6- un agent d'exécution de missions contractuelles de service public.

Afin de permettre à l'Institution de s'adapter à ces nouveaux métiers, la dénomination sociale de CAA a été transformée en Banque Nationale d'Investissement (BNI) depuis 2004 et le capital social a été porté à 20,5 milliards de FCFA.

En vue de renforcer la situation financière de la Banque, et pour respecter la règlementation en vigueur relative à l'actionnariat des banques de la zone UMOA, l'Etat a procédé à une augmentation du capital pour le porter à 25,3 milliards de FCFA, à la faveur d'une ouverture du capital à la CNPS à hauteur de 19.16% en 2020.

Par ailleurs, la BNI a créé deux filiales :

- **BNI-FINANCES** qui est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dont le rôle est de soutenir les métiers de banque d'investissement et de banque conseil de la BNI ;
- **BNI-GESTION** qui est un établissement spécialisé en gestion d'actifs qui a pour mission de créer et gérer des fonds, en collectant l'épargne des investisseurs pour ensuite effectuer des placements pour leur compte.

Au 31 décembre 2023, la Banque présente un effectif de 837 agents, avec 54 agences dont 2 mises en exploitation au cours de l'exercice 2023.

En outre, l'Institution assure, pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, la gestion d'une dizaine de fonds nationaux intervenant dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'accès à l'eau potable, le financement des collectivités locales, le soutien à l'industrie touristique culturelle et cinématographique, etc., ainsi que la gestion financière de quatre fonds spéciaux dédiés à l'atténuation de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les entreprises et les populations vulnérables.

Il est à noter que les fonds de l'Habitat, en l'occurrence le Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH), le Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) et le Compte des Terrains Urbains (CTU) ont été dissouts par décret n°2021-866 du 15 décembre 2021 et les ressources transférées à la Banque de l'habitat de Cote d'Ivoire

2-ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

a-Environnement économique mondial

En 2023, l'économie mondiale a été confrontée à des défis persistants malgré une reprise post pandémique, montrant une certaine résilience face à des facteurs tels que le resserrement monétaire, les incertitudes géopolitiques mondiales, les chocs liés aux conflits et aux changements climatiques, etc. L'inflation a diminué dans la plupart des régions en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, permettant aux banques centrales de ralentir ou de suspendre les hausses de taux d'intérêt.

L'économie des États-Unis a affiché des résultats remarquables l'année dernière, mais la croissance devrait ralentir, passant d'un taux estimé à 2,5% en 2023 à 1,4% en 2024. En Europe, confrontée à des perspectives économiques difficiles avec une inflation prononcée et des taux d'intérêt élevés, le PIB devrait croître de 1,2% en 2024, comparé à 0,5% en 2023. La croissance au Japon devrait également ralentir à 1,2% en 2024, malgré des politiques monétaire et budgétaire accommodantes, par rapport à 1,7% en 2023. En Chine, la reprise économique après les confinements liés à la pandémie a été plus lente que prévu, mais le taux de croissance a atteint 5,3% au second semestre de 2023, comparé à 3,0% en 2022.

En Afrique, la croissance économique devrait rester molle, passant d'une moyenne de 3,3% en 2023 à 3,5% en 2024. La crise climatique actuelle et les phénomènes météorologiques extrêmes devraient nuire à la production agricole et au tourisme, tandis que l'instabilité géopolitique continuera d'entraîner des répercussions négatives sur plusieurs sous-régions d'Afrique, notamment le Sahel et l'Afrique du Nord.

Selon le résumé analytique des Nations Unies, la croissance mondial devrait ralentir et passer de 2,7% en 2023 à 2,4% en 2024.

b-Environnement économique sous régional

L'activité économique au sein des pays membres de l'UEMOA demeure robuste, soutenue par une demande intérieure vigoureuse, notamment grâce aux investissements publics et à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. La croissance économique de l'Union devrait se maintenir à 5,7%, similaire à celle de 2022, avec tous les secteurs d'activité performants malgré une augmentation des prix due au renchérissement des céréales.

Les perspectives économiques de l'Union restent globalement positives, avec des projections de croissance réelle du PIB atteignant 6,5% en 2024 après un taux de 5,7% en 2023. Cette croissance est stimulée par la solide performance du secteur tertiaire et le regain d'activité dans le secteur secondaire, résultant de l'augmentation de la production extractive et manufacturière.

c-Environnement économique national

L'économie ivoirienne maintient sa dynamique de croissance malgré les chocs extérieurs. Cette résilience découle des actions gouvernementales, notamment le plan de soutien économique, social et humanitaire, la riposte sanitaire, et le soutien aux secteurs touchés par les conséquences de la guerre en Ukraine. L'accélération du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 contribue également à cette résilience. Un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur la période 2023-2026 visant à soutenir la mise en œuvre du PND et la transition vers le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur a été conclu au cours de l'année 2023.

Les mesures globales visent à maintenir une croissance économique de 7,2% en 2023, puis de 7,0% en 2024, après des niveaux respectifs de 7,4% et 6,7% en 2021 et 2022. L'inflation devrait fléchir, passant de 4,2% en 2021 ; 5,2% en 2022 à 3,7% en 2023, puis à 2,6% en 2024.

En glissement annuel, la production industrielle a augmenté de 3,5% au troisième trimestre 2023, soutenue par les activités d'extraction d'hydrocarbures, le raffinage de pétrole, la production chimique, et la métallurgie. La production d'énergie a également augmenté, avec une hausse de 2,8% pour l'électricité et de 2,2% pour l'eau. L'indice de la production industrielle a été impacté par des replis, notamment dans la fabrication de produits alimentaires (-7,0%) et la fabrication de textiles (-32,0%). En glissement annuel, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail en Côte d'ivoire a progressé de 8,3%.
Au niveau nationale, l'activité économique continue de bénéficier de la mise en œuvre des chantiers du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, en dépit d'un contexte mondial difficile marqué par les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et de la guerre russo-ukrainienne. En effet, le Gouvernement ivoirien a effectivement continué la mise en œuvre de sa feuille de route 2023, axée sur le PND 2021-2025, comprenant 833 projets majeurs évalués à FCFA 4 816 milliards et 296 réformes d'un montant de FCFA 130 milliards.

d-Environnement bancaire national

Le système bancaire ivoirien est constitué à fin décembre 2023 de 32 établissements de crédits dont 6 banques ayant un total bilan supérieur à FCFA 1000 milliards. Ces 6 banques dominent le paysage ivoirien en termes de total bilan, d'encours de crédits et de dépôts, avec plus de 50% des parts de marchés. Le total bilan des banques et établissements financiers s'élève à FCFA 20 519,983 milliards au 31 décembre 2023 contre 19 691,141 milliards en 2022.

A l'instar des économies du monde, la structure des emplois des établissements de crédit reste dominée par les crédits à la clientèle. Les crédits nets à la clientèle se sont accrus d'environ 10% en 2023. La structure des crédits est dominée par les crédits à court terme, suivis des crédits à moyen terme, et des crédits à long terme.

S'agissant spécifiquement des encours accordés aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), ils sont passés de FCFA 1 876,9 milliards à fin 2021 à FCFA 2 170,9 milliards à fin décembre 2022, soit un accroissement de 15,7%.la même dynamique est observée sur l'exercice 2023.

Par ailleurs l'État ivoirien a signé un accord avec Atlantic Financial Group (AFG) pour la reprise des activités de la Banque populaire de Côte d'Ivoire (BPCI), dont il est l'unique actionnaire. L'opération, en attente de l'approbation de la Commission Bancaire de l'UEMOA, a vu la filiale de AFG, AFG Bank Côte d'Ivoire, reprendre les activités, le personnel et la clientèle de la BPCI.

En 2023, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a connu une année dynamique, marquée par plusieurs événements significatifs.

Le BRVM Composite, l'indicateur global de performance de la BRVM, a terminé l'année avec une hausse de 5,38%, confirmant ainsi sa 3ème année consécutive dans le vert. Les secteurs des finances et des services publics ont été les principaux moteurs de cette performance, avec des gains respectifs de 14,45% et 8,64%.

La capitalisation boursière du marché des actions a atteint 7 966,95 milliards de FCFA (+5,38%) avec 46 sociétés cotées et la capitalisation du marché obligataire a augmenté à 10 302,27 milliards de FCFA (+15,4%) avec 27 lignes obligataires. La BRVM a franchi le cap des FCFA 8 000 milliards de capitalisation de son marché actions, se hissant à la 5ème place des bourses africaines.

PANORAMA DU SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN

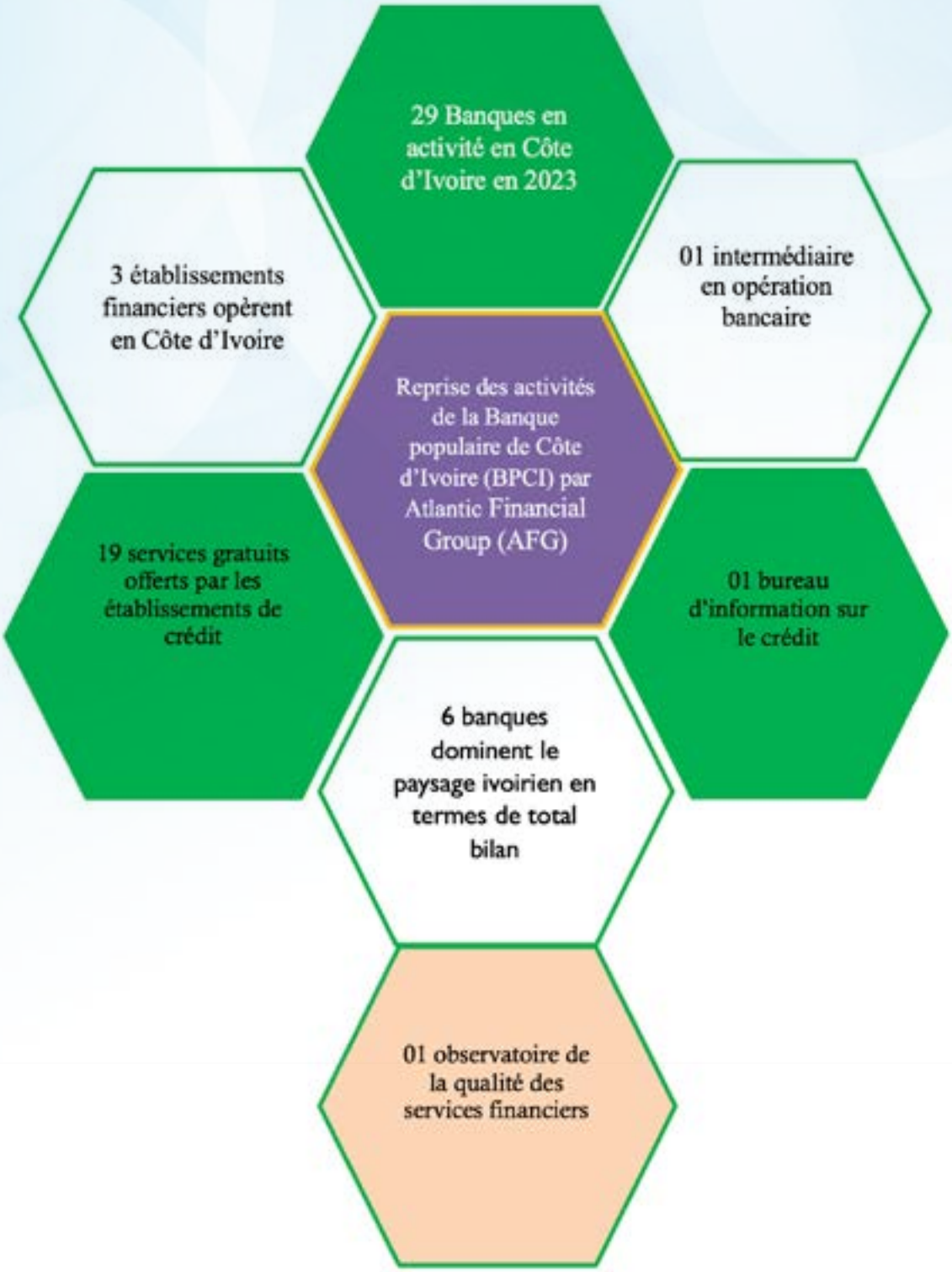

LES FAITS MARQUANTS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE AU NIVEAU DE LA BNI

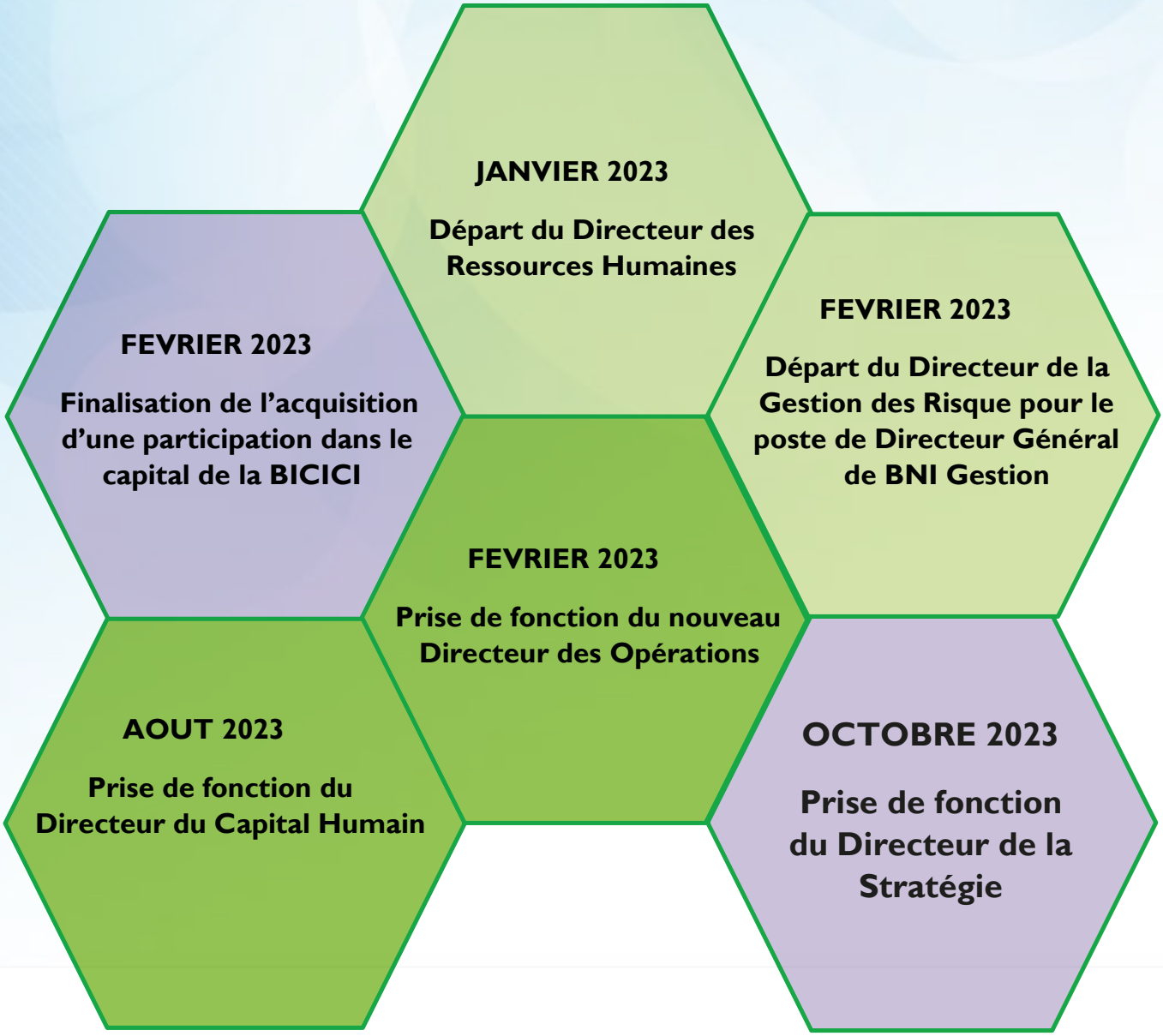

L'ACTIVITE DE LA BANQUE

Contexte Général

La Banque a affiché des performances solides au cours de l'exercice 2023, poursuivant la tendance observée en 2021 et 2022. Les performances observées s'expliquent par le renforcement des actions commerciales, la gestion efficace de la trésorerie, les efforts en matière de formation et une prise en compte optimale des besoins du personnel..
Par ailleurs, la Banque poursuit sa transformation et sa croissance grâce à la mise en œuvre du plan stratégique «PERFORMANCE 2026». L'objectif étant de fournir des solutions financières adaptées aux besoins des clients, d'accompagner le développement, les entreprises et la population, d'améliorer la qualité de vie au travail pour ses employés, et de développer et consolider ses positions sur le marché.

Au cours de l'année 2023, l'activité de la Banque a également été marquée par des jalons importants, notamment :
- **la finalisation de l'acquisition d'une participation dans le capital de la BICICI ;**
- **la création d'une direction de la stratégie ;**
- **l'ouverture de deux (2) nouvelles agences à Blolequin et Bondoukou ;**
- **le renforcement du management de la Banque (renforcement du comité de Direction et évolution de l'organigramme de la Banque).**

Chiffres clés

	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif(1)	616	641	688	736	837
Nombre d'Agences(2)	38	44	50	52	54
Produit Net Bancaire	35 331	51 971	57 849	71 179	87 674
Frais généraux	-20 413	-27 001	-30 313	-32 738	-36 665
Coefficient d'Exploitation	68%	61,33%	61,49%	53,78%	48,28%
Cout net du risque	-2 022	-2 659	-2 377	-9 573	-9 588
Résultat Net	10 594	17 396	35 583	23 444	34 932
Dépôts de la clientèle	771 359	881 753	1 037 749	1 347 070	1 343 725
Créances de la clientèle	383 646	489 385	594 383	761 500	882 001
Total bilan	824 455	991 368	1 171 703	1 596 976	1 766 536

(1) Il s'agit de l'effectif du personnel dont les contrats sont actifs au 31 décembre 2023.
(2) La Banque a procédé à l'ouverture de 2 nouvelles agences en 2023 (Bloléquin et Bondoukou).

Ratios réglementaires

Les ratios de la Banque au 31 décembre 2023 sont détaillés comme suit :

LIBELLES	Norme réglementaire	Situation au 31/12/2022	Situation au 31/12/2023
Fonds propres effectifs	>=10 000	111 155	138 156
Ratio de fonds propres CET 1	>=7,50%	12,40%	14,62%
Ratio de fonds propres de base T1	>=8,50%	12,26%	11,67%
Ratio de solvabilité	>=11,50%	12,37%	13,78%
Ratio de levier	>=3,000%	6,72%	6,52%
Ratio couverture des emplois stables par les ressources stables	>= 50%	110%	139,63%
Norme de division des risques	<=25,00%	33,87%	29,76%

I-LA COLLECTE DE L'EPARGNE

Au 31 Décembre 2023, la Banque a observé une baisse des ressources collectées. Les ressources collectées en 2023 sont de FCFA 1 344 milliards contre FCFA 1 347 milliards en 2022, soit une baisse d'environ 0,25% sur la période.

Les dépôts se répartissent par secteurs d'activités, par types de clients et par maturité comme suit :

I-1-Les ressources collectées par secteurs d'activités

Les ressources baissent de FCFA 3 345 millions au cours de l'exercice 2023 (-0,25%). Cette légère baisse est portée essentiellement par un recul de 27,17% des ressources collectées auprès du secteur secondaire malgré une hausse des ressources collectées auprès du secteur tertiaire (+3,19%) et des particulier (+9,87%).

(Données monétaires en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	2022		2023		VAR(2022-2023)	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
SECTEUR PRIMAIRE	77 138	6%	72 811	5%	-4 327	-5,61%
SECTEUR SECONDAIRE	178 927	13%	130 307	10%	-48 620	-27,17%
SECTEUR TERTIAIRE	869 950	65%	897 737	67%	27 787	3,19%
PARTICULIERS	221 055	16%	242 870	18%	21 815	9,87%
TOTAL	**1 347 070**	**100%**	**1 343 725**	**100%**	**-3 345**	**-0,25%**

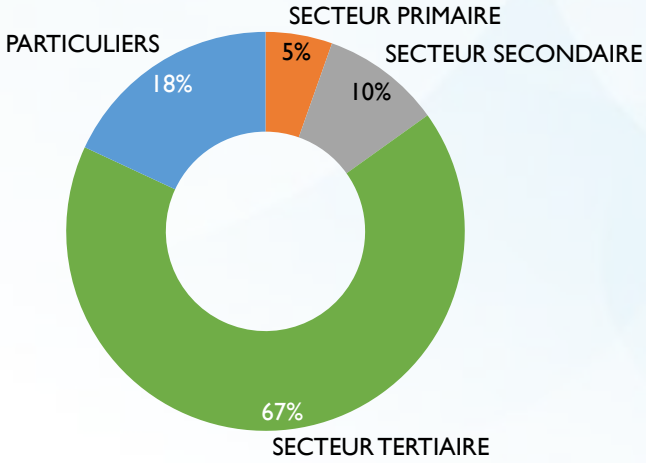

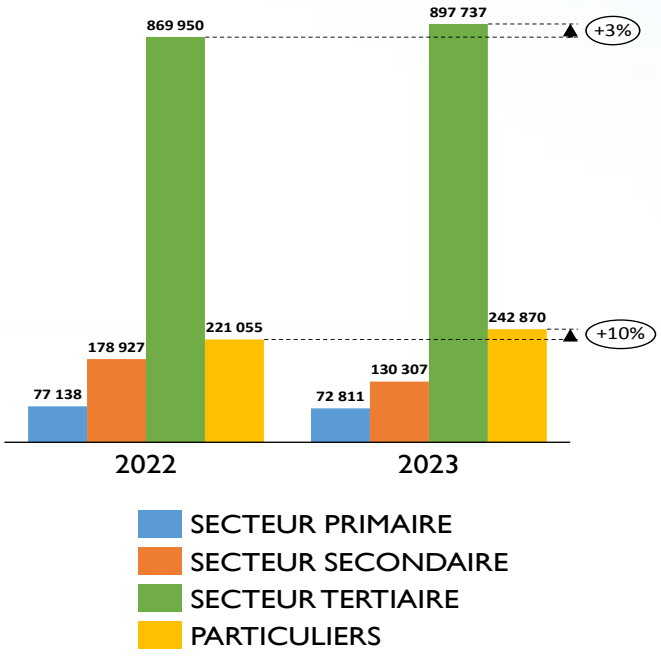

I-2-Les ressources collectées par types de clients

En 2023, les ressources sont essentiellement composées de celles collectées auprès de l'Etat pour un montant de FCFA 641 milliards contre FCFA 662 milliards en 2022, soit 48% du total des montants collectés en 2023, suivies de celles collectées auprès du secteur privé de FCFA 459 milliards en 2023 contre FCFA 464 milliards en 2022 pour un niveau de contribution de 35%.
Par ailleurs, les ressources provenant de l'Etat et du secteur privé connaissent respectivement une baisse en 2023 de 3.10% et 0,99% comparé à 2022, contrastant avec une hausse des ressources des particuliers +9,87%.

(Données monétaires en millions de FCFA)

TYPE CLIENT	2022		2023		VAR(2022-2023)	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
ENTREPRISES PRIVEES	463 872	34%	459 268	35%	-4 604	-0,99%
ETAT	662 143	49%	641 587	48%	-20 556	-3,10%
PARTICULIERS	221 055	16%	242 870	18%	21 815	9,87%
TOTAL	1 347 070	100%	1 343 725	101%	-3 345	-0,25%

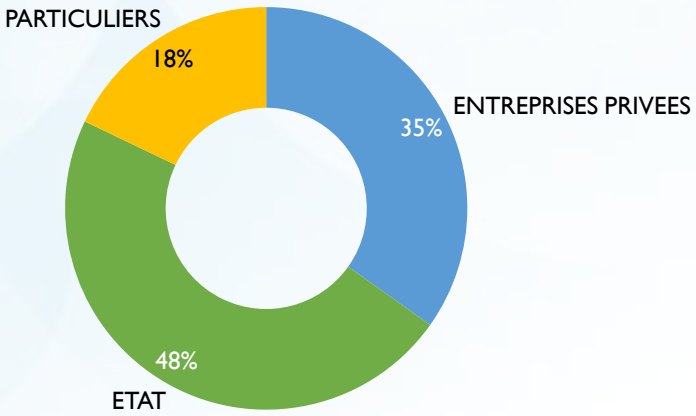

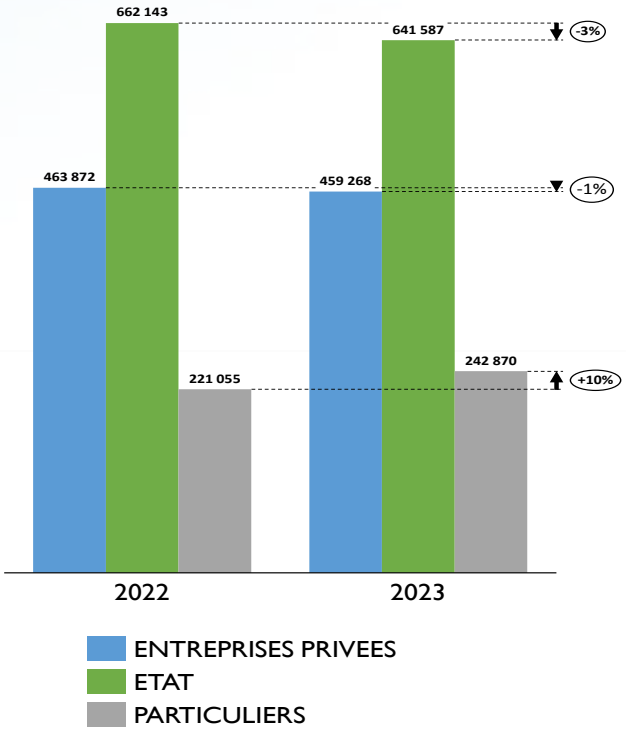

I-3-Les ressources collectées par maturité

Les dépôts collectés en 2023 sont en majorité constitués de dépôts à court terme (comptes ordinaires créditeurs, dépôts de garantie, comptes d'épargne) qui représentent 91% de l'ensemble des ressources comme en 2022, contre 7% et 2% respectivement pour les dépôts à moyen et long terme.
Par ailleurs, les ressources à court et moyen terme collectées en 2023 reculent légèrement respectivement de 0,48% et 5,96% comparé à 2022. Les ressources à long terme progressent eux de 37,15% entre 2022 et 2023.

(Données monétaires en millions de FCFA)

LIBELLES	2022	2023	VAR(2022-2023)	
COURT TERME	1 221 864	1 215 953	-5 911	-0,48%
MOYEN TERME	101 928	95 848	-6 080	-5,96%
LONG TERME	23 278	31 923	8 646	37,15%
TOTAL	1 347 070	1 343 725	-3 344	-0,25%

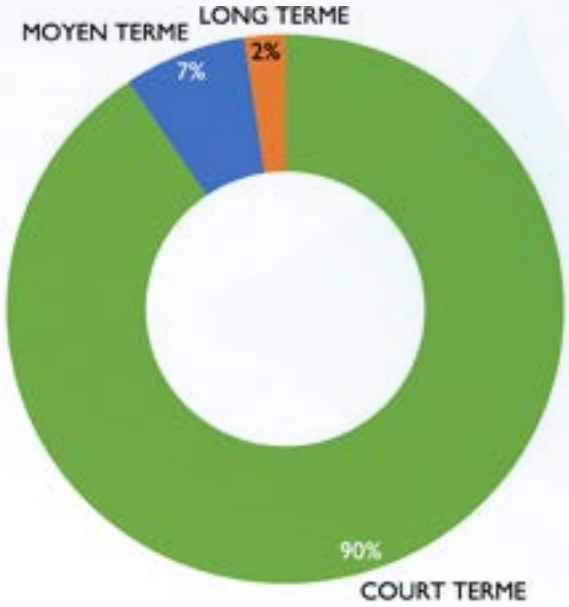

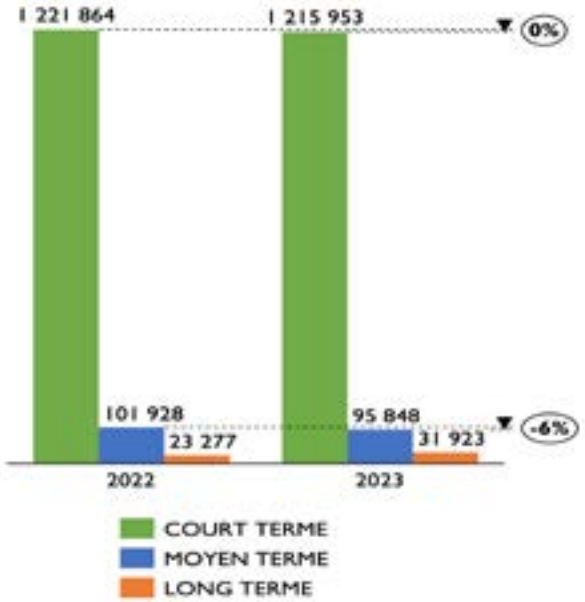

II-LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Les crédits faits par la BNI à l'économie se chiffrent à FCFA 890,99 milliards en 2023 contre FCFA 814,17 milliards en 2022, soit une hausse de 9%. Les crédits mis en place sont ventilés par :

- Secteurs d'activités ;
- Types de clients ;
- Maturité.

II-1- Les financements par secteurs d'activités

Un financement global de FCFA 890,99 milliards a été octroyé par la BNI pour répondre aux différents besoins de l'économie Ivoirienne et plus efficacement aux attentes des agents économiques. Les financements mobilisés ont été principalement affectés :

- **au secteur Commerce :** FCFA 226 milliards, représentant une contribution de **25%** des encours de crédits au bilan au 31 décembre 2023, contre 183 milliards FCFA un an plutôt, soit une hausse de 23% sur la période ;
- **au secteur BTP :** FCFA 184 milliards, représentant **21%** des encours à fin 2023 contre FCFA 150 milliards 2022 (+22% sur la période) ;
- **au secteur Service :** FCFA 111 milliards, représentant **13%** des encours de crédit à fin 2023, contre FCFA 97 milliards en 2022 soit une hausse de 14% ;
- **au secteur Agriculture :** FCFA 91 milliards, représentant **10%** des encours de crédit à fin 2023, contre FCFA 107 milliards en 2022 soit une baisse de 15% ; cette baisse s'explique par la baisse de l'enveloppe dédiée au financement de la campagne café cacao.

Outre les secteurs précités, le reste du financement a été adressé à l'industrie, aux particuliers et aux banques.

(Données monétaires en millions de FCFA)

Abréviation	2022			2023			Variation	
	Nombre	Montant	%	Nombre	Montant	%	Montant	%
Agriculture	160	107 458	13%	73	91 132	10%	-16 326	-15%
Banques	200	40 606	5%	281	66 308	7%	25 702	63%
BTP	504	150 778	18%	489	183 854	21%	33 076	22%
Commerce	517	183 475	23%	428	226 068	25%	42 593	23%
Electricité	14	8 617	1%	16	21 555	2%	12 938	150%
Industrie	250	112 800	14%	480	81 395	9%	-31 405	-28%
Particuliers	39 921	88 671	11%	39 581	82 362	9%	-6 309	-7%
Services	301	97 878	12%	268	111 948	13%	14 070	14%
Transports	96	23 885	3%	161	26 377	3%	2 492	10%
TOTAL	41 963	814 168	100%	41 777	890 998	100%	76 830	9%

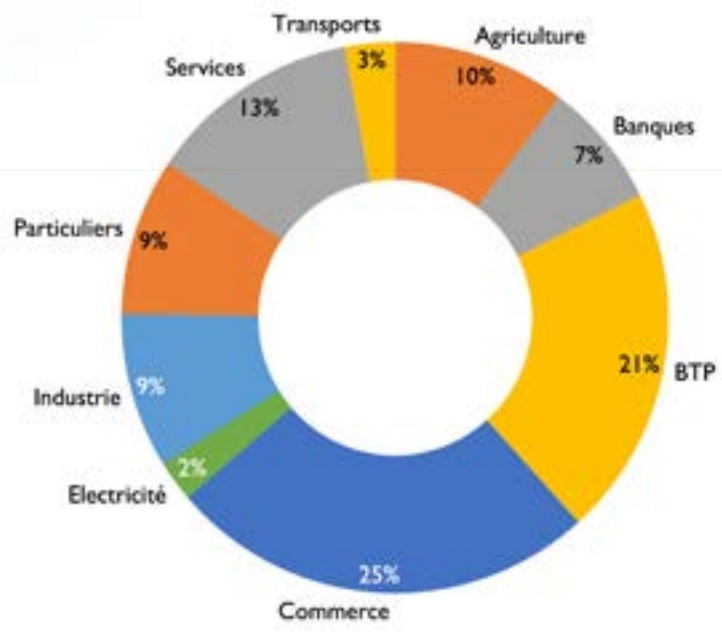

II-2-Les financements par types de clients

Les mises en place de crédits en 2023 connaissent une hausse de FCFA 76,83 milliards pour se situer à FCFA 890,99 milliards, soit une progression de 9% par rapport au montant des crédits mis en place l'année précédente.

Les crédits aux Grandes Entreprises se sont chiffrés à FCFA 548 milliards au 31/12/2023 contre FCFA 472 milliards au 31/12/2022 ; ils représentent 62% de l'ensemble des mises en place à fin décembre 2023 et connaissent une hausse de 16% par rapport à 2022. Ensuite viennent les crédits aux PME avec des financements consentis de FCFA 206 Milliards en 2023 contre FCFA 220 milliards en 2022, représentant 23 % des crédits mis en place de l'année.

Enfin, les crédits aux Particuliers présentent une baisse de 7% tout comme les crédits aux PME. Ils s'affichent à FCFA 82 milliards en 2023 contre FCFA 88 milliards en 2022 et les crédits à l'Etat qui passent de FCFA 32 milliards en 2022 à FCFA 54 milliards en 2023 soit +67%.

(Données monétaires en millions de FCFA)

TYPE DE CLIENT	2022	% du total en montant	2023	% du total en montant	Variation	
ETAT	32 337	4%	54 163	6%	21 826	67%
GE	472 567	58%	548 341	62%	75 774	16%
PME	220 594	27%	206 132	23%	-14 462	-7%
PARTICULIER	88 670	11%	82 362	9%	-6 308	-7%
Total général	814 168	100%	890 998	100%	76 830	9%

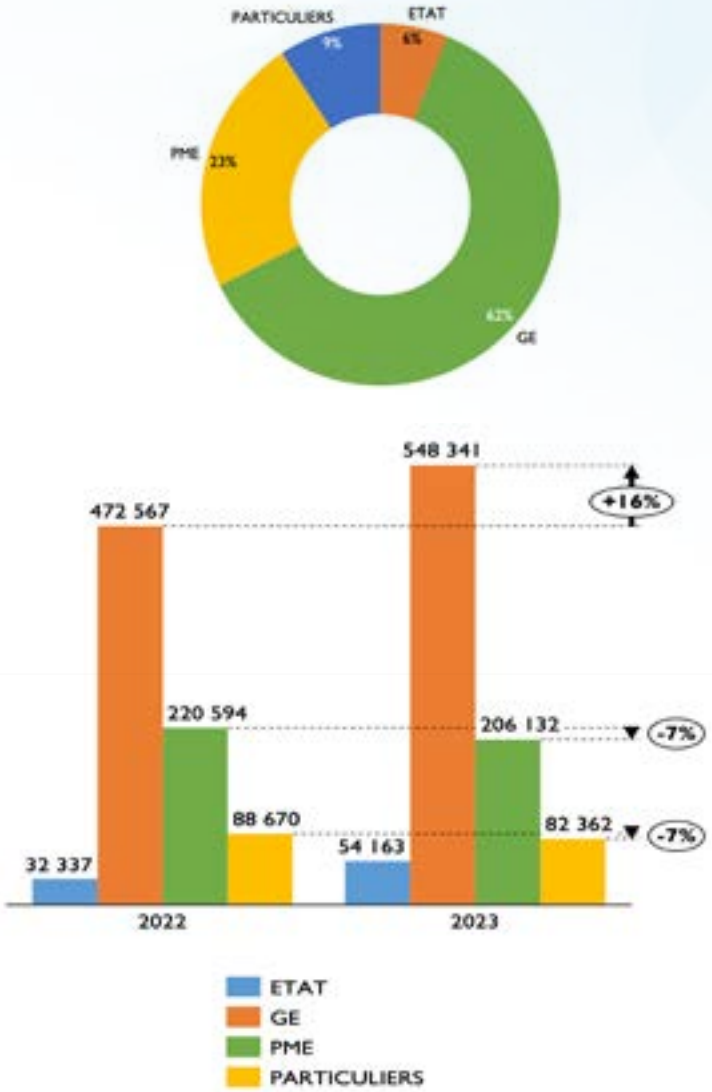

II-3-Les crédits mis en place par maturité

Les crédits mis en place au 31 Décembre 2023 s'élevant à FCFA 890,99 milliards sont répartis comme suit par maturité :
Des crédits à court terme (découverts, avances, escomptes, crédits amortissables dont la durée est comprise entre 0 et 2 ans), qui représentent 83% de l'ensemble des crédits accordés soit 737 milliards FCFA en 2023 (83%) contre FCFA 631 milliards en 2022. Ils croissent de 17% par rapport à l'exercice 2022.

Les crédits à moyen terme (dont la durée est comprise entre 2 ans et 10 ans) présentent une baisse de 15% en 2023. Ils affichent un solde de FCFA 148 milliards en 2023 contre FCFA 172 milliards en 2022 ;

Les crédits à long terme (dont la durée est supérieure à 10 ans) avec un montant en baisse de FCFA 3 442 millions soit FCFA 6 043 millions en 2023 contre FCFA 9 485 millions en 2022.

On note une baisse significative des crédits à long terme de -36%, suivi dans une moindre mesure des crédits à moyen terme au profit des prêts à court terme qui enregistrent une hausse (+15%) tout comme l'année dernière.

(Données monétaires en millions de FCFA)

MATURITE	2022	%	2023	%	Variation	
COURT TERME	631 893	78%	737 443	83%	105 550	17%
MOYEN TERME	172 790	21%	147 512	17%	- 25 278	-15%
LONG TERME	9 485	1%	6 043	1%	- 3 442	-36%
Total général	814 168	100%	890 998	100%	76 830	9%

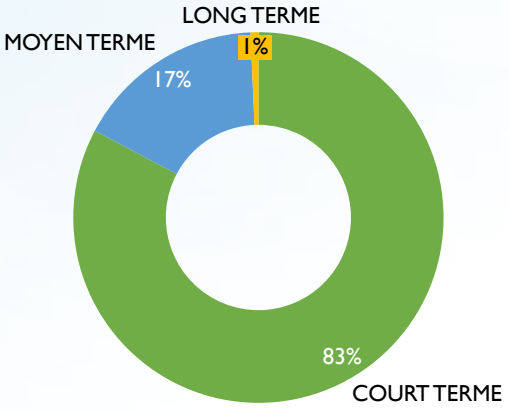

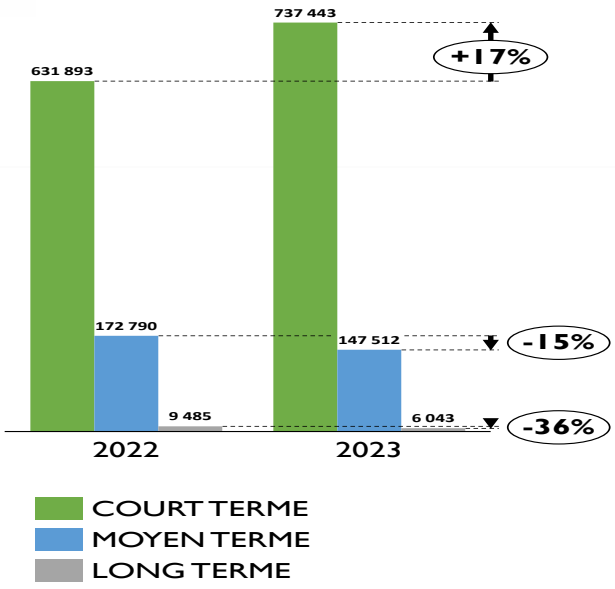

III- LA GESTION DELEGUEE DES FONDS NATIONAUX

Dans le but de mobiliser des ressources affectées au financement d'une politique ou d'un programme sectoriel jugé prioritaire, l'Etat, en accord a créé et logé des Fonds Nationaux au sein de la BNI.

Ainsi, pour assurer la gestion de ces Fonds, un cadre juridique a été défini par l'Etat à travers :
- L'ordonnance n° 87 366 du 1er avril 1987 ratifiée par la loi n°87 805 du 28 juillet 1987, portant création et gestion des Fonds Nationaux au sein de la CAA ;
- Le décret n° 94-194 du 30 juillet 1994, portant application de ladite ordonnance précisant le cadre général d'organisation et de fonctionnement de ces Fonds ;
- Le décret de création de chaque Fonds.

Les Fonds Nationaux sont dotés d'un Comité de Gestion et d'un Secrétariat Technique composés de membres issus des structures étatiques ou paraétatiques en relation avec l'activité du Fonds.

Au cours de l'exercice 2023, les Fonds Nationaux ont collecté des ressources et effectué des interventions dans leurs domaines.

III-I-Les ressources des Fonds Nationaux

Les Fonds Nationaux ont adopté au cours de l'année 2023 des ressources globales de FCFA 151 437 millions contre FCFA 130 288 millions en 2022 soit une hausse de 16% essentiellement due à l'augmentation de la dotation du FNAD pour faire face aux dépenses d'assainissement et de drainage ainsi qu'aux recouvrements des fonds octroyés aux entreprises dans le cadre de la pandémie de la COVID 19.

(Données en millions de FCFA)

RESSOURCES	2022	%	2023	%	VAR (2023-2022)	%
AUTOFINANCEMENT	84 499	65%	24 775	16%	-59 723	-71%
PARAFISCALITE	4 078	3%	12 127	8%	8 050	197%
SUBVENTION ETAT	11 953	9%	22 218	15%	10 264	86%
AUTRES FINANCEMENTS	29 758	23%	92 317	61%	62 559	210%
TOTAL	**130 288**	**100%**	**151 437**	**100%**	**21 150**	**16%**

La répartition des ressources par fonds se décompose comme suit :

FONDS	2022	2023	VAR (2023-2022)	
Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH)	3 913	3 807	-105	-3%
Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH)	24 615	20 749	-3 866	-16%
Compte des Terrains Urbains (CTU)	217	220	2	1%
Fonds National de l'Ecole (FNEC)	157	83	-74	-47%
Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau (FREMIN)	1 031	1 251	221	21%
Fonds National de l'Eau (FNE)	8 492	11 806	3 314	39%
Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL)	1 746	1 776	30	2%
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	22 752	30 422	7 670	34%
Fonds de Spécial de Solidarité (FSS)	26 802	13 297	-13 504	-50%
Fonds de Développement Touristique (FDT)	1 861	1 545	-316	-17%
Fonds National de l'Environnement (FNDE)	110	239	129	117%
Fonds Forestier National (FFN)	0	58	58	N.S
Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC)	677	721	44	7%
Fonds National de Maitrise de l'Energie (FONAME)	193	143	-50	-26%
Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD)	7 600	16 723	9 123	120%
Fonds de Soutien aux PME (FSPME)	18 068	42 206	24 138	134%
Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	10 991	5 098	-5 893	-54%
PRODUITS FINANCIERS	1 063	1 294	231	22%
TOTAL DES RESSOURCES	**130 288**	**151 437**	**21 150**	**16%**

III-2- Les emplois des Fonds Nationaux

Au cours de l'exercice 2023, les emplois des Fonds Nationaux se chiffrent à FCFA 10 559 millions contre FCFA 34 635 millions en 2022 soit une baisse de 70% en lien avec la normalisation de la situation pandémique et la baisse des interventions des fonds COVID.

EMPLOIS / SECTEUR	2022	2023	VAR (2023-2022)	
HABITAT	534	810	276	52%
EDUCATION	81	59	-23	-28%
EAU, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT	6 810	4 360	-2 450	-36%
ADMINISTRATION DECENTRALISE	0	168	168	
TOURISME	1 469	1 080	-389	-26%
CULTURE	355	378	23	7%
FSS COVID-19	13 724	1 501	-12 222	-89%
FSGE COVID-19	3 311	118	-3 193	-96%
FSPME COVID-19	6 287	88	-6 199	-99%
FASI COVID-19	1 944	1 218	-726	-37%
ENERGIE	120	57	-63	-53%
RESTRUCTURATION PME	0	722	722	
TOTAL	**34 635**	**10 559**	**-24 076**	**-70%**

LES ETATS FINANCIERS

LE BILAN

BILAN ET HORS BILAN AU 31/12/2023

(Données millions de FCFA)

	ACTIF	Montant	
		31/12/2023	31/12/2022
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	139 828	223 850
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	578 561	419 753
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	30 472	49 919
4	CREANCES CLIENTELE	882 001	761 500
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	12 661	24 045
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	590	590
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-
8	AUTRES ACTIFS	7 982	7 746
9	COMPTE DE REGULARISATION	27 147	55 489
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	32 543	6 600
		-	-
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 683	1 275
		-	-
12	PRETS SUBORDONNES	365	350
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 273	5 647
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 430	40 211
	TOTAL ACTIF	1 766 536	1 596 976

	PASSIF	Montant	
		31/12/2023	31/12/2022
	BANQUE CENTRALE, CCP	-	-
	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	200 864	87 231
	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 343 725	1 347 070
	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-
	AUTRES PASSIFS	19 395	12 613
	COMPTES DE REGULARISATION	26 215	28 915
	PROVISIONS	3 785	3 528
	Emprunts et titres émis subordonnés	20 000	-
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	152 552	117 620
	Capital souscrit	25 359	25 359
	Capital souscrit appelé non versé	-	-
	Réserves	8 984	8 984
	Prime liée au capital	15 141	15 141
	Résultat en instance d'affectation	-	-
	Report à nouveau	68 135	44 691
	Résultat de l'exercice	34 932	23 444
	TOTAL PASSIF	1 766 536	1 596 976

	HORS BILAN	MONTANT	
		31/12/2023	31/12/2022
	ENGAGEMENTS DONNES	125 261	102 577
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	10 605	2 054
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	114 656	100 523
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
	ENGAGEMENTS RECUS	1 625 833	1 285 894
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	1 625 833	1 285 894
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

EVOLUTION DE LA SITUATION BILANTIELLE

Total du bilan

Le total du bilan passe de FCFA 1 597 milliards en fin 2022 à FCFA 1 766 milliards en fin 2023, soit une augmentation de FCFA 169 milliards (+11%). Cette augmentation est liée à l'acquisition de titre de participation (+393%), à l'acquisition de titres dans les parties liées (+189%), et à l'acquisition d'effets publics et valeurs assimilées (+38%), et dans une moindre mesure à l'augmentation des créances clientèles (+16%) et au résultat net enregistré sur 2023.

Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2023, les créances clientèles nettes de provisions passent de FCFA 761 milliards en 2022 à FCFA 882 milliards en 2023, soit une progression de FCFA 121 milliards (+16% sur la période) qui s'explique principalement par :
- Les importants tirages effectués par des grandes entreprises ;
- La progression de +FCFA 21 milliards sur les encours relatifs à la campagne café-cacao, entre 2022 et 2023 ;
- Le financement de la construction d'usine de transformation de noix de cajou et de caoutchouc ;
- L'augmentation de l'enveloppe du financement de l'anacarde qui passe de 27 milliards en 2022 à 36 milliards en 2023.

Dépôts de la clientèle

Au 31 Décembre 2023, le total des encours de dépôts de la banque s'élève à FCFA 1 344 milliards contre 1 347 milliards à fin 2022. En glissement annuel, les encours de dépôts affichent une baisse de 0,25%, soit – FCFA 3 milliards par rapport à fin décembre 2022.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières passent en valeur nette de FCFA 452 milliards en 2022 à FCFA 628 milliards en 2023, soit une hausse de FCFA 175 milliards (+39%). Les immobilisations financières sont composées de :

(En millions de FCFA)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2022	ACQUISITION	SORTIE (NET)	2023	Variation	%
effets publics et valeurs assimilées(1)	419 753	196 509	43 298	578 561	158 808	27%
Obligations et autres titres à revenu fixe (2)	24 045	2 500	14 152	12 661	-11 384	-90%
Participation à long terme (3)	6 600	25 833	0	32 543	25 943	80%
Part dans les entreprises liées	1 275	2 408	0	3 683	2 408	65%
Autres titres à revenus variable	590	0	0	590	0	0%
TOTAL	452 264	227 250	57 449	628 038	175 775	39%

(1) Les acquisitions d'effets publics et valeurs assimilées comprennent la souscription de TPCI pour 94 milliards, d'OAT pour FCFA 32 milliards et de bons de trésor pour FCFA 50 milliards. Sur l'année 2023 ; Au niveau des sorties, nous notons le remboursement partiel d'intérêts et de capital de TPCI pour un montant de 13 milliards.

(2) Titrisation de la créance sur opération riz de FCFA 3,710 milliards et acquis des Fonds Commun de Titrisation de Créances ENERGIE 7% (FCFA 2,5 milliards). Par ailleurs nous enregistrons des remboursements sur les FCTC ENERGIE (FCFA 10 milliards).

(3) Comptabilisation des titres BICICI pour un montant de FCFA 25,833 milliards et à la conversion en titre des dividendes reçues d'AFREXIMBANK pour le compte de l'exercice 2022 (FCFA 111 millions).

Par ailleurs, la Banque a participé à l'augmentation du capital de BNI GESTION à hauteur de FCFA 9,630 milliards dont FCFA 2,4 milliards libérés au cours de l'exercice 2023.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont passées en valeur nette de FCFA 46 milliards en 2022 à FCFA 51 milliards en 2023, soit une hausse de FCFA 5 milliards (11%).
Les immobilisations sont composées de :

(En millions de FCFA)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	2023	2022	Variation	%
Immobilisations incorporelles	5 273	5 647	-374	-7%
Immobilisations corporelles	45 430	40 211	5 219	13%
TOTAL	50 703	45 858	4 845	11%

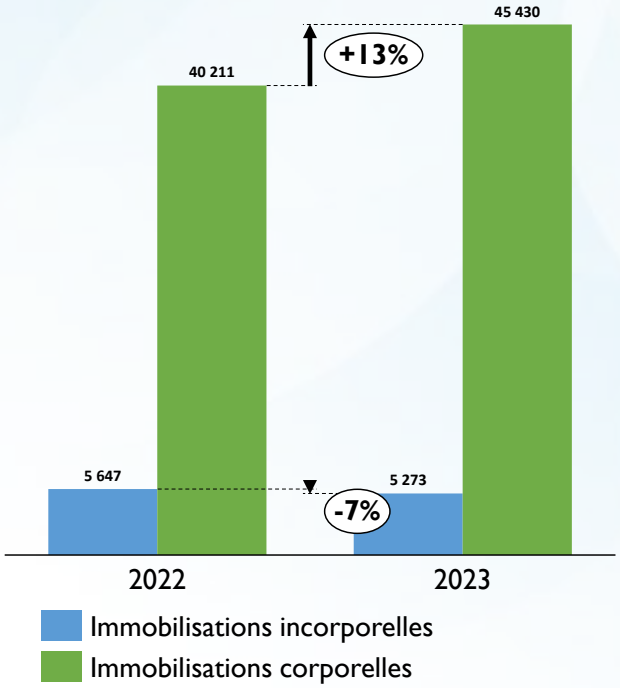

Le tableau de variation des immobilisations figure en annexe.

Autres actifs

Le poste autres actifs est passé de 7 746 millions FCFA en 2022 à 7 982 millions FCFA en 2023 soit une hausse de 236 millions FCFA.
Ce poste est essentiellement porté par les créances sur l'Etat..

(En millions de FCFA)

Autres actifs	2023	2022	Variation	%
Débiteurs Divers	8 236	7 639	597	8%
Dépréciations Autres débiteurs Divers	-2 283	-387	-1 896	489%
CDL opérations diverses	1 919	354	1 565	443%
Dépôts et Cautionnements	110	141	-31	-22%
TOTAL	7 982	7 746	236	3%

LE COMPTE DE RESULTAT

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2023 (en FCFA millions)

INTITULES	Montant		VARIATION	
	31/12/2023	31/12/2022	Valeur	%
PRODUIT NET BANCAIRE	87 674	71 179	16 494	23%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 36 665	- 32 738	- 3 927	12%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	- 5 667	- 5 540	- 127	2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	45 341	32 901	12 440	38%
COUT DU RISQUE	- 9 588	- 9 573	- 15	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 753	23 329	12 425	53%
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	673	150	523	348%
RESULTAT AVANT IMPOT	36 426	23 479	12 947	55%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 1 494	- 35	- 1 459	
RESULTAT NET	34 932	23 444	11 488	49%

II. EVOLUTION DES DONNEES DE GESTION

Le Produit Net Bancaire (PNB)

Le produit net bancaire de l'exercice 2023 s'établit à FCFA 88 milliards contre FCFA 71 milliards en 2022, soit une hausse de FCFA 16 milliards (+23%). La performance enregistrée sur le PNB est liée à l'atteinte des objectifs sur la quasi-totalité des lignes de produits.

Par ailleurs, les titres de participation de la banque dans les sociétés ont généré des dividendes de FCFA 2 595 millions au cours de l'exercice 2023 soit une hausse de FCFA 837 millions par rapport à l'année 2022.

Les frais généraux

Les frais généraux de 2022 et 2023 se chiffrent respectivement à FCFA 32,738 milliards et FCFA 36,665 milliards soit une augmentation de FCFA 3,9 milliards (+12%).

(En millions de FCFA)

	2022	2023	Variation	%
MASSE SALARIALE	15 002	16 979	1 977	13%
AUTRES FRAIS GENERAUX	17 736	19 686	1 950	11%
TOTAL	32 738	36 665	3 927	12%

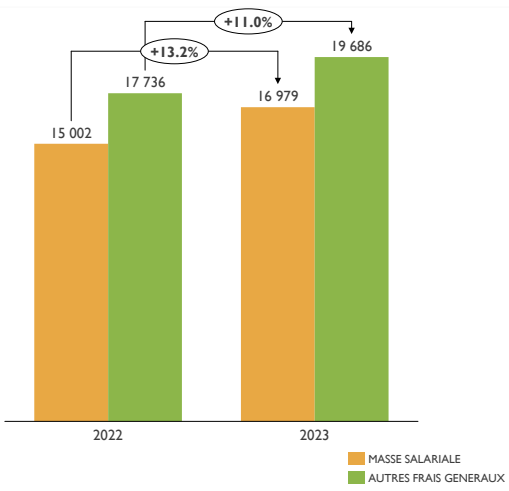

En dépit de la hausse observé sur ces postes, il convient de souligner que l'année 2023 est marquée par une meilleure maitrise des frais généraux, avec pour conséquence une baisse du coefficient d'exploitation de 5.5% passant de 53,78% en 2022 à 48,28 en 2023.

Le coût net du risque

Le coût net du risque passe de – 9,57 milliards FCFA en 2022 à – 9,58 milliards FCFA en 2023.

	2022	2023	Variation	%
COUT NET DU RISQUE	-9 573	-9 588	-15	0,16%

En 2023, le coût net du risque (CNR) a enregistré une hausse de 0,16% par rapport à l'année précédente. La dégradation du portefeuille reste contenue par rapport à 2022. La Banque poursuit l'intensification des actions de recouvrements et l'amélioration continue de la qualité du portefeuille avec pour objectif de ramener le CNR en dessous de FCFA 5 000 milliards.

Le résultat

L'analyse des performances financières des années 2022 et 2023, laisse apparaitre une croissance soutenue du résultat net avec une progression de 49%, soit F CFA 11, 488 milliards de hausse sur la période. Le résultat net de l'exercice 2023 s'établit à FCFA 34,93 milliards contre FCFA 23,44 milliards en 2022.

(En millions de FCFA)

	2022	2023	VARIATION (2022-2023)	
RESULTAT NET	23 444	34 932	11 488	49%
TOTAL	23 444	34 932	11 488	49%

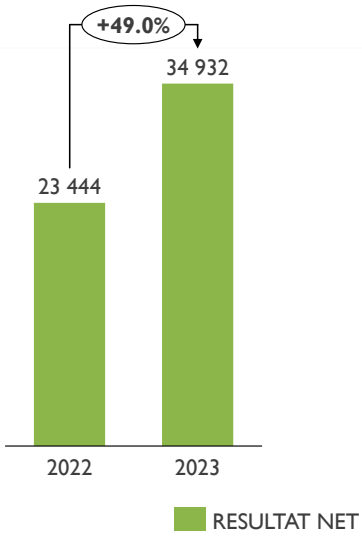

L'Evolution des Ratios réglementaires

Les fonds propres effectifs de la Banque s'établissent au 31/12/2023 à FCFA 138,16 milliards contre FCFA 111,15 milliards. Cette amélioration est due en partie à la performance du résultat et à l'emprunt subordonné auprès de la BOAD d'un montant de FCFA 20 milliards.

LIBELLES	Norme réglementaire	Situation au 31/12/2022	Situation au 31/12/2023
Fonds propres effectifs	>=10 000	111 155	138 156
Ratio de fonds propres CET 1	>=7,50%	12,40%	14,62%
Ratio de fonds propres de base T1	>=8,50%	12,26%	11,67%
Ratio de solvabilité	>=11,50%	12,37%	13,78%
Ratio de levier	>=3,000%	6,72%	6,52%
Ratio couverture des emplois stables par les ressources stables	>= 50%	110,12%	139,63%
Norme de division des risques	<=25,00%	33,87%	29,76%

Les Perspectives

Pour rappel, la BNI s'est dotée au cours de l'exercice 2022 d'un plan stratégique dénommé « Performance 2026 ». La mise en œuvre de ce plan devrait permettre de renforcer les principaux agrégats financiers de la Banque en vue de la positionner parmi les trois (03) premières banques de la place.
Le Conseil d'Administration a fixé les orientations budgétaires 2024 plus ambitieux et plus en ligne avec les prévisions du plan stratégique.

La politique de collecte des ressources doit privilégier la mobilisation de ressources longues. La politique d'extension et de renforcement du réseau d'agences devrait permettre d'attirer plus de clients particuliers et de PME.

Cette dynamique sera poursuivie avec une stratégie globale en matière de crédits qui tourne autour des axes suivants :
- Renforcer les activités du Pôle immobilier et du crédit-bail ;
- Consolider la stratégie du Département PACTE pour soutenir le décollage de ce segment d'activités ;
- Continuer à développer les synergies entre les différentes directions de la Banque d'une part, et entre la Banque et les filiales d'autre part.

Cette ambition est à la portée de la Banque au regard de la bonne tenue de l'activité de crédit, de la mise en place de nouveaux produits et du dynamisme observé sur l'activité de trésorerie.
Le dispositif de revue et d'alertes qui découlent des analyses périodiques de la Direction de la Gestion des Risques (DGR), les actions conjuguées de la Direction du Crédit (DC) et de la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) à travers les Comités spécialisés qu'elles animent, doivent garantir une bonne maitrise des risques.

Le Directeur Général

Le Président du conseil d'administration

Fait à Abidjan le .....

LE RAPPORT RSE

L'importance de l'intégration des questions environnementales, sociales et de genre dans les programmes de développement est devenue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale.
Cette approche traduit la volonté des organisations de répondre aux objectifs de développement durable en adoptant des pratiques manifeste leur engagement en faveur d'un monde plus équitable et durable.

En alignement avec les engagements de la Côte d'Ivoire en matière environnementale, sociale et de genre, la Banque Nationale d'Investissement (BNI), en tant que banque citoyenne, a décidé de renforcer son implication dans l'ensemble de ces domaines.

Cette décision stratégique s'est matérialisée par l'engagement formel de la BNI dans sa stratégie «Performance 2026» à travers la mise en place d'un chantier RSE. Par ailleurs, la Banque a élaboré des documents stratégiques intégrant les questions environnementales, sociales et de genre dans son fonctionnement interne et externe, tout en renforçant sa collaboration avec divers Partenaires Techniques et Financiers par l'adhésion à des initiatives vertes.

En 2023, les activités réalisées par la BNI se résument comme suit :

1-En matière de genre

- Eligibilité de la BNI à la **Facilité pour la Réforme du Climat d'Investissement (ICR)** sur trente-huit (38) banques soumissionnaires. Cette initiative lui permet de bénéficier d'une étude dont les résultats aboutiront à la définition d'un portefeuille de produits sensibles au genre ;

- Intégration de la BNI à **la Plateforme Genre et Changement Climatique** piloté par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique et destiné à faire intégrer les questions de genre dans les financements climatiques.

2-En matière de Finance Climatique / Environnement

- Soumission à la date du 05 juillet 2023 du dossier d'accréditation de la BNI auprès du **Fonds Vert pour le Climat.** Ce mécanisme financier de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) permettra à la BNI en cas d'accréditation, de mobiliser des ressources pour financer les projets d'adaptation et d'atténuation.

- Eligibilité de la BNI au **programme Transformer le Système Financier pour le Climat (TSFC)** piloté par l'AFD. Ce programme vise à mettre à la disposition de la banque une ligne de crédit d'un montant total de soixante millions (60.000.000) d'euros destinée au financement des projets d'adaptation et d'atténuation. Dans le cadre de cette initiative, la BNI bénéficiera également d'une subvention d'assistance technique d'un montant maximum de 1,5 millions d'euros ;

- Adhésion de la BNI à l'**initiative pour les Banques Vertes Africaines/BAD.** Ce programme vise à mobiliser les acteurs du secteur bancaire africain afin qu'ils adoptent des pratiques responsables et favorisent l'investissement dans des projets à faible impact environnemental. A ce jour, le Diagnostic de la banque est en cours ;

- Adhésion de la BNI à l'**initiative Scaling-up Agriculture and Food Systems for Economic Development (SAFE)/GGGI.** Cette initiative vise à promouvoir et développer des systèmes agricoles et alimentaires durables et efficaces pour soutenir le développement économique, tout en garantissant la sécurité alimentaire. La BNI a été identifiée par le Global Green Growth Institute (GGGI) pour être partie prenante à la mise en œuvre de cette initiative ;
Identification de la BNI par le GGGI pour héberger **le véhicule financier vert**. Cet instrument financier vise à mobiliser des investissements publics et privés pour renforcer le financement des bâtiments et infrastructures verts en Côte d'Ivoire ;

- Adhésion de la BNI au **programme de financement vert inclusif (IGREENFIN).** Ce programme est une « Marque financière verte FIDA » mise en œuvre en partenariat avec le Fonds Vert pour le Climat dans le but de soutenir les banques publiques de développement (BPD) plus particulièrement les banques agricoles et les banques centrales qui financent la transition vers un système financier plus vert pour accroître les investissements dans les petites exploitations agricoles à faible émission de carbone. Le démarrage de ce programme est prévu pour cette année 2024 ;

Outre la collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la BNI a entamé cette année le processus de formalisation de sa démarche RSE qui aboutira à l'élaboration d'une politique RSE assortie d'un plan d'actions et le déploiement d'un processus de labélisation.

Toutefois, il est bon de préciser que dans son dispositif de fonctionnement actuel, la BNI fait clairement apparaître son adhésion au concept de gouvernance responsable par la structure de ses instances décisionnelles (Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité Spécialisés, Comité d'audit, etc.) et le renforcement de ses relations avec ses parties prenantes dont les avis sont recueillis à travers des enquêtes, des consultations publiques et des réunions d'échanges pour améliorer la qualité de ses interventions. Elle utilise également un mécanisme de contrôle interne robuste pour maintenir sa gouvernance responsable.

3-En matière Social

Plusieurs actions sociales sont également menées par la banque en faveur des populations vulnérables à travers des appuis aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) avec qui elle est en relation. A titre d'illustration, elle appuie l'**ONG Cœur Glorieux** dans la réalisation de ses actions adressées en faveur des populations vulnérables. Cette organisation totalise aujourd'hui à son actif plus de **dix mille bénéficiaires.**

Les activités réalisées sont entre autres les appuis aux orphelins, aux veuves, aux malades handicapés psychomoteurs, aux grands brûlés, les dons en kits scolaires aux élèves en milieu rural, etc.

L'ONG CŒUR GLORIEUX reçoit des dons du Comité Directeur de la BNI

Il faut également noter que des actions d'éducation et de sensibilisation ont été menées dans plusieurs localités. Il s'agit entre autres de la création et la réhabilitation de bibliothèques dans les villes de la Côte d'Ivoire notamment à Divo et à Touba. A travers ces actions, la BNI montre son engagement citoyen à être plus proche de la population et à oeuvrer pour la formation de la jeunesse.

La Direction Générale inaugure la bibliothèque du Collège Moderne OGOUGOU de DIVO

La Direction Générale inaugure la bibliothèque du Lycée Gouverneur Abdoulaye FADIGA de TOUBA en présence du Ministre du Patrimoine des Marchés Publics et du Portefeuille de l'Etat, Monsieur Moussa SANOGO

Les questions liées au bien-être de son personnel demeurent une priorité pour la BNI au regard du dispositif mis en place à cet effet (Centre Intégré, prise en charge médical, service social, formation continue du personnel etc.).

Le Centre Intégré de la Banque Nationale d'Investissement (BNI)

PERSPECTIVES 2024

Pour l'année 2024, les perspectives de la banque en matière de prise en compte des préoccupations environnementales et sociales et de genre se déclinent ainsi :

- Achever le processus de formalisation de la démarche RSE ;
- Renforcer la collaboration avec les partenaires techniques et Financier dans le cadre des activités liées à la finance climatique et de genre (Fonds Vert pour le Climat, FIDA, ICR, Plateforme Genre et Changement Climatique, ICR, etc.
- Elaborer puis déployer le Système de Gestion environnementale et Sociale (SGES) pour la prise en compte des risques et impacts environnements et sociaux dans le processus d'octroi de crédits ;
- Déployer le plan d'actions genre au sein de la BNI ;
- Développer de nouveaux produits sensibles au genre et produits destinés à financer les actions climatiques (lignes de crédit verts) ; Etc.

DEMANDE DE PRÊT EN LIGNE

Gagnez en temps !

Faites votre demande de crédit
en quelques minutes sur

www.bnionline.ci

CRC BNI

CENTRE DE RELATION CLIENT BNI

27 20 30 30 30

www.bni.ci

Financer pour développer

BNI
CÔTE D'IVOIRE
BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG Côte d'Ivoire
5ème, 6ème et 7ème étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Goodwill Audit & Consulting
Abidjan, Cocody II-Plateaux
Côte d'Ivoire
06 BP 1075 Abidjan 06
Téléphone : 27 22 52 75 50

Banque Nationale d'Investissement S.A. (BNI S.A.)

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Banque Nationale d'Investissement (BNI) S.A.
Plateau, avenue Marchand, immeuble SCIAM
01 BP 670 Abidjan 01
Ce rapport contient 6 pages hors annexes

KPMG Côte d'Ivoire
5ème, 6ème et 7ème étages immeuble
Woodin Center
Avenue Nogués, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

Goodwill Audit & Consulting
Abidjan, Cocody II-Plateaux
Côte d'Ivoire
06 BP 1075 Abidjan 06
Téléphone : 27 22 52 75 50

Banque Nationale d'Investissement (BNI) S.A.
Siège social : Plateau, avenue Marchand, immeuble SCIAM
01 BP 670 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 25 358 850 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et conformément à la circulaire n° 002-2018/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits et des compagnies financières de l'UMOA, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

— l'audit des états financiers annuels individuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels individuels de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) S.A. comprenant le bilan et le hors bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels individuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil d'administration et du comité d'audit relatives aux états financiers annuels individuels

Les états financiers annuels individuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration du 11 avril 2024.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé (PCB Révisé) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels individuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport

d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels individuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaire aux comptes.

2 Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire

2.1 Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels individuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels individuels), le Formulaire de Déclaration Prudentielle des établissements de crédit et des compagnies financières (FODEP), les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et le projet de résolutions.

Notre opinion sur les comptes annuels individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels individuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration tenu le 11 avril 2024, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels individuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels individuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de notre audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

2.2 Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

2.2.1 Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, du dispositif de gestion des risques ainsi que le respect de la règlementation prudentielle. Nous avons également procédé à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers annuels individuels. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Les axes d'amélioration issus de notre revue font l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

2.2.2 Encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009 portant règlementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par la Banque aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

L'encours global des crédits accordés aux personnes susvisées s'élève à FCFA 1 005 millions au 31 décembre 2023 et représente 1% des fonds propres effectifs de la Banque.

2.2.3 Règlementation prudentielle

Nous portons à votre attention les cas de non-conformité des ratios réglementaires comme suit :

Libellés	FODEP	Norme	Situation au 31/12/2023	Observations
Norme de division des risques	EP29	<=25%	29,761%	INFRACTION

Les points relatifs au respect de la règlementation prudentielle font l'objet d'un rapport séparé, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Enfin, en application de la réglementation relative aux sociétés à participation financière publique majoritaire d'Etat, nous vous signalons que les observations formulées sur le respect des dispositions applicables aux sociétés à participation financière publique majoritaire d'Etat sont détaillées dans nos rapports spéciaux portant sur :

- la circulaire n°001-2011 du 15 juillet 2011 relative à l'harmonisation des conditions de service et de rémunérations des dirigeants sociaux ;
- le code de passation des marchés publics ;
- la circulaire n°10/MPMB du 18 décembre 2014 relative aux règles de gouvernance régissant le fonctionnement des agences d'administration et de gestion des entreprises publiques ;
- l'article 35 de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997 relatif à l'exécution budgétaire.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 14 mai 2024

KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

Goodwill Audit & Consulting

Alexis Niamké
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

— aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;

— aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

— nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;

— nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;

— nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

— nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

— nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

— nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

— nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

— nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

— nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas

trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

— nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

— nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

— nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

— nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

— nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

— nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE

Tableau de variation des immobilisations au 31/12/2023 (en millions FC

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou retrait de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements / Dépréciations				Montant net à la fin de l'exercice
					En début d'exercice	Dotations	Reprise	En fin d'exercice	
IMMOBILISATION INCORPORELLES	18 679	1 004	-	19 683	13 032	1 378	-	14 410	5 273
Immobilisation Incorporelles d'Exploitation	16 974	1 004	-	17 977	11 784	1 313	-	13 097	4 881
Frais d'établissement	8	-	-	8	8	-	-	8	-
Droit au bail	247	-	-	247	-	-	-	-	247
Logiciels Informatiques	12 517	664	-	13 182	10 365	1 313	-	11 678	1 503
Frais études et recherches	1 411	-	-	1 411	1 411	-	-	1 411	-
Immobilisation Incorporelles en cours	2 791	340	-	3 130	-	-	-	-	3 130
Immobilisation Incorporelles hors Exploitation	1 706	-	-	1 706	1 248	65	-	1 313	392
IMMOBILISATION CORPORELLES	73 959	10 358	3 449	80 869	33 748	4 289	2 598	35 439	45 430
Immobilisations Corporelles d'Exploitation	60 787	7 995	2 265	66 517	31 895	4 142	2 240	33 797	32 720
Terrain	2 471	-	-	2 471	-	-	-	-	2 471
Construction	5 722	-	-	5 722	3 004	260	-	3 264	2 458
Matériel électrique	332	256	-	588	126	81	-	207	381
Mobilier d'exploitation	1 736	235	371	1 600	1 061	126	371	816	784
Matériel de Bureau	5 906	648	1 017	5 538	4 421	551	1 017	3 955	1 583
Matériel informatique	9 098	1 140	454	9 784	8 004	1 040	454	8 591	1 193
Matériel de transport	5 042	1 159	350	5 851	4 001	745	328	4 418	1 433
Enseigne lumineuse	762	70	-	832	479	152	-	631	200
Agencement et Installation	17 596	2 881	20	20 457	10 707	1 181	20	11 868	8 589
Autres Matériels et Mobiliers	109	14	54	70	91	6	50	47	23
Immobilisations Corporelles en cours	12 013	1 592	-	13 605	-	-	-	-	13 605
Immobilisations Corporelles acquises par réalisation de garantie	13 172	2 363	1 183	14 352	1 853	147	359	1 642	12 710
TOTAL IMMOBILISATIONS	92 638	11 362	3 449	100 552	46 780	5 667	2 598	49 849	50 703

PLUS DE 65 ans QUE LA

BNI ÉCRIT L'HISTOIRE

AVEC VOUS

V-8657/CSP/D24